

SEANCE DU 24 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le 24 avril , le Conseil Municipal de la commune de COUZOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Daniel BOUDOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 avril 2014

PRESENTS : Daniel BOUDOT, Odette PEYRONNENC, Nadine PENCHENAT-LAUBIE, Sandrine RIVIERE, Nadine BAPTISTE, Anne BAZALGUES, Laurent CLAVEL, Christine DENIMAL-CLIN/BONNEFONT, Claude LAGARDE, Edith LANDOIS, Emmanuel ROY DE LACHAISE

ABSENT : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne BAZALGUES

Le Compte Rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité, avec toutefois une délibération à refaire quant à la remarque de Emmanuel ROY DE LACHAISE, une erreur de désignation s'étant produite concernant les délégués du Syndicat d'Electrification.

1 - VOTE DES TAXES LOCALES DIRECTES 2014 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier fiscal en vue du vote des taux des taxes locales directes pour l'année 2014.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux.

En voici le détail :

- Taxe d'Habitation :	136 000 x 13 ,36 % =	18 170 €
- Foncier Bâti :	90 700 x 13,25 % =	12 018 €
- Foncier non Bâti :	4 600 x 115 ,28 % =	5 303 €
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) :	3600 x 21,59 % =	777 €

TOTAL : **36 268 €**

2 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les différents postes qui constituent le budget 2014.

Il donne connaissance des dépenses et des recettes qui pourraient être retenues pour la mise en place de ce budget tant au niveau fonctionnement qu'au niveau

investissement.

Le total de ces chiffres se présente comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :	101 559 € 07
- Dépenses d'investissement :	91 241 € 01
- Recettes de fonctionnement :	101 559 € 07
- Recettes d'investissement :	91 241 € 07

Après examen, ces comptes sont soumis au vote du Conseil Municipal, lesquels sont adoptés à l'unanimité et mandat est donné au Maire pour exécution.

3 - DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT

DELECTRIFICATION DU NORD DU LOT :

(Annule et remplace la délibération du 30 mars 2014)

Le Conseil Municipal ,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date 21 juin 1926 portant création du Syndicat d'Electrification du Nord du LOT

Vu l'article L.5212-7 du Code des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune auprès du Syndicat d'Electrification du Nord du LOT,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 11

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

Délégués Titulaires :

- LAGARDE Claude 11

- ROY DE LACHAISE Emmanuel 11

Messieurs Claude LAGARDE et Emmanuel ROY DE LACHAISE ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués titulaires.

Délégués Suppléants :

- BOUDOT Daniel 11

- PEYRONNENC Odette 11

Monsieur Daniel BOUDOT et Madame Odette PEYRONNENC ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués suppléants.

4 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR « ECLAIRAGE PUBLIC (Bourg 3^{ème} tranche) » ET PLAN DE FINANCEMENT :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal le devis retenu pour l'éclairage public (bourg 3^{ème} tranche) pour un montant de 22 747.92 TTC.

IL propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Ministère de

l'Intérieur d'un montant de 3 000 €.

Le plan de financement est le suivant :

- Eclairage public :	19 020 € 00 H.T.
- Subvention sollicitée :	3 000 € 00
- Fonds libres :	16 020 € 00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette sollicitation, accepte le plan de financement et charge Monsieur le Maire du suivi.

5 - DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES CAUSSES DU QUERCY :

Monsieur le Maire souhaite pouvoir être représentant titulaire au Conseil Syndical du PNR des Causses du Quercy, nouvelle structure dans le cadre de la nouvelle charte.

A la suite d'un débat au sein du Conseil Municipal, un vote est intervenu pour la question suivante :

« Qui est pour changer le titulaire du PNR des Causses du Quercy ? »

- Un pour
- Neuf non
- Un blanc

Monsieur Laurent CLAVEL reste donc Délégué Titulaire pour la commune de ce Conseil Syndical et Monsieur Daniel BOUDOT Délégué Suppléant.

6 - QUESTIONS DIVERSES :

- REPARATION TONDEUSE :

Actuellement, nous avons un devis du 16 août 2013 pour un montant de 802 € 92 TTC et une estimation de 938 € 70 TTC au 15 avril 2014.

Il est nécessaire de revoir les prix en y incluant l'entretien annuel de la débroussailleuse, de la tondeuse et de la tronçonneuse. Affaire à suivre.

- PREPARATION DE LA JOURNEE DU 16 MAI 2014 :

Une animation murets sera organisée le 16 mai 2014 de 13 heures à 19 heures par la Société Supersonik pour le compte du C.I.C.

La commune a mis à disposition un mur délimitant le Couderc d'une douzaine de mètres.

L'animation sera réalisée par l'entreprise VERMANDE.

Un vestiaire femme sera mis à disposition dans la salle du Conseil et le garage sera affecté au vestiaire homme.

Suite à la demande de l'organisateur, le Comité des Fêtes accepte de mettre à disposition le tunnel, des tables et des bancs ainsi que deux réfrigérateurs.

Monsieur le Maire fera un courrier officiel pour confirmer les termes de l'accord.

- POUBELLES :

Monsieur PENCHENAT du Syndicat Mixte des Ordures Ménagères est venu, à notre demande, le 15 avril 2014 afin de définir l'emplacement et l'agencement des caches

containers. Il doit nous adresser une documentation précise.

- **INSTALLATION ELECTRIQUE DE LA MAIRIE :**

Monsieur le Maire fait part du devis de Monsieur ANSEL Fabrice pour un montant de 3 698 € 96 TTC. Un autre devis a été sollicité pour comparaison.

- **ACCESSIBILITE BATIMENT :**

La Loi qui instituait l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite n'a pas été respectée. Un report ayant été accordé au niveau national, la Mairie de Couzou devra se mettre en conformité dans les 3 ans.

En ce qui concerne les sanitaires, Monsieur le Maire va se renseigner si les toilettes extérieures peuvent être utilisées dans ce cadre.

- **ENFOUISSEMENT RESEAU ELECTRIQUE :**

La troisième tranche suite à la réunion de chantier est officialisée et les travaux seront exécutés en septembre 2014.

Une information nous a été donnée concernant l'enfouissement des réseaux aériens au hameau de La Pannonie.

Compte tenu de la situation, nous pourrions bénéficier d'une prise en charge importante du coût, une demande d'étude sera sollicitée afin de connaître les conditions.

- **MONUMENTS AUX MORTS :**

Un nettoyage afin d'ôter les couches de peinture ancienne a été entrepris par l'employée municipale.

Compte tenu de la difficulté, une entreprise a été sollicitée pour établir un devis.

La date du prochain Conseil Municipal a été arrêtée au 22 mai 2014.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures 30 minutes.